

## **Déclaration des participants de la rencontre régionale sur les champs écoles de producteurs à Dakar (07 au 11 décembre 2015)**

L'approche Champs Ecole de Producteurs (CEP) a été introduite en Afrique avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), depuis plus d'une décennie à travers différents projets nationaux et sous régionaux. A ce jour l'approche est présente dans plus de 90 pays en voie de développement, en Asie, Afrique, Amérique du Sud et Europe de l'Est. La FAO continue de jouer un rôle important dans la promotion des critères de qualité et d'une compréhension commune de l'approche CEP, étant donné sa flexibilité à couvrir des thèmes aussi variés que divers et de son extension à de nouveaux pays.

L'extension géographique des CEP a souvent été basée sur la mobilisation d'experts locaux expérimentés afin d'initier les projets dans de nouveaux pays – un exemple de succès de la coopération Sud-Sud.

Ainsi, l'expertise (maîtres formateurs, facilitateurs, cadres et chefs de projet) créée dans la conduite de CEP dans de nombreux pays constitue une opportunité pour ancrer ces pratiques et intensifier durablement la production agricole au niveau sous régional à travers le développement de réseaux régionaux de praticiens dynamiques et autonomes. Ces réseaux autonomes assureront la qualité et la durabilité de l'approche CEP à travers l'institutionnalisation de ces dynamiques de collaboration intra- et inter-régionales.

Dans ce contexte, les participants de 21 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre se sont réunis à Dakar sous l'égide de la FAO, du 07 au 11 décembre 2015, pour prendre part à l'Atelier Régional sur les Champs Ecole de Producteurs en Afrique de l'Ouest et du Centre.

L'atelier a décidé de créer un réseau régional d'experts sur l'approche Champs Ecole de Producteurs dont les fonctions sont les suivantes :

- Constituer une plateforme d'information et de partage d'expériences et des expertises ;
- Fournir une assistance technique / méthodologique pour le renforcement des capacités en CEP ;
- Contribuer à garantir la qualité des CEP à travers une harmonisation des approches ;
- Faire le plaidoyer pour l'institutionnalisation, la mobilisation des ressources et la visibilité des CEP.

A cet effet, ***nous participants*** à l'Atelier Sous Régional sur les Champs Ecole de Producteurs en Afrique de l'Ouest et du Centre,

- Résolus de relever les défis de l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et des conditions de vie des producteurs et des productrices en vue de l'atteinte des ODD approuvés à la Conférence des Nations Unies pour le Développement de septembre 2015 ;
- Guidés par une vision commune d'une agriculture durable où la sécurité alimentaire et la croissance économique appartiennent à nous tous, avec un accent particulier pour les groupes les plus vulnérables ;
- Convaincus que les Champs Ecoles des Producteurs représentent la meilleure approche pour promouvoir le développement durable des communautés à la base ;
- Convaincus de l'intérêt croissant que les gouvernements, la société civile et les partenaires au développement montrent aujourd'hui pour l'utilisation de l'approche CEP pour relever les défis tels la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agriculture durable, l'adaptation au changement climatique, la cohésion sociale, le genre et l'agro-écologie ;
- Considérant l'application de l'approche CEP dans plusieurs pays comme véhicule institutionnel des innovations techniques et technologiques.

***adoptons la présente déclaration, dite « Déclaration de Dakar sur les réseaux de CEP », en vue de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable :***

Les gouvernements, les décideurs politiques, les partenaires techniques et financiers avec le soutien des organisations intergouvernementales et en particulier la FAO, avec la pleine implication des communautés rurales, devraient :

1. Promouvoir un développement durable centré sur la personne et le développement humain ;
2. Appuyer les Champs Ecoles de producteurs comme systèmes participatifs d'appui conseil aux producteurs agricoles, à travers les politiques, stratégies et programmes respectifs ;
3. Soutenir les échanges de connaissance et expertise entre les acteurs impliqués dans les CEP ;
4. Renforcer la coopération Sud-Sud en matière de CEP.

Spécifiquement, nous lançons un appel :

**Aux gouvernements et décideurs politiques :**

5. De mettre en place un cadre approprié pour l'institutionnalisation nationale de l'approche CEP, en particulier en intégrant l'approche CEP dans les politiques, programmes et projets nationaux ainsi que dans les cursus et programmes de formation universitaires et académiques ;
6. D'assurer la démultiplication des CEP de qualité au niveau pays ;
7. De faciliter l'émergence de cadres de concertation et de réseaux d'acteurs formés en CEP pour garantir la qualité des CEP au niveau pays ;
8. Faciliter la mobilisation des ressources pour le financement durable des réseaux locaux, nationaux et régionaux ;

**Aux partenaires techniques et financiers**

9. De soutenir les efforts des gouvernements en matière de CEP, d'appui conseil participatif et de recherche agricole ;
10. De financer des projets et programmes de développement intégrés, basés sur les CEP et incluant les questions d'agriculture durable et agro-écologie, de nutrition, de genre, d'emploi des jeunes, de résilience, d'adaptation aux changements climatiques, etc... ;
11. De promouvoir la collaboration entre partenaires au développement pour harmoniser les interventions et éviter les doublons pour garantir l'impact et l'efficacité des ressources ;
12. D'encourager la coopération Sud Sud en matière de CEP et de diffusion des innovations techniques et institutionnelles ;

**A la FAO**

En tant qu'initiatrice de l'approche CEP et principale source d'expertise :

13. De consolider son rôle d'appui technique et stratégique aux pays en matière de CEP ;
14. D'intégrer les CEP dans les financements de son Programme Régulier, notamment sous les Objectifs Stratégiques (OS) y compris leurs Initiatives Régionales (IR), et d'intégrer les CEP dans le plan de travail de la coopération Sud-Sud ;
15. De créer une unité et un mécanisme chargé de la qualité et de la coordination des CEP rassemblant les bureaux de la FAO au siège et dans les bureaux décentralisés ;
16. D'initier deux Projets de Coopération Techniques (PCT) pour les deux sous-régions d'Afrique de l'Ouest et du Centre ainsi que d'un PCT au niveau régional en vue de soutenir la mise en place et le fonctionnement des réseaux régionaux et nationaux de CEP.

Fait à Dakar le 11 décembre 2015